

Newsletter CdC – Le point de vue des cantons 1/2019 : En ligne de mire

Oui à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)

L'objectif de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) est de maintenir les recettes fiscales des entreprises et de préserver l'emploi en Suisse. Le projet renforce aussi l'AVS et rééquilibre les charges financières entre la Confédération, les cantons et les communes. C'est pourquoi les cantons recommandent le OUI au projet RFFA le 19 mai 2019.

Il faut trouver rapidement des solutions pour l'imposition des entreprises et le financement de l'AVS. Chaque année, l'AVS coûte un milliard de francs de plus que ce qu'elle rapporte, tandis que la fiscalité frappe différemment les entreprises suisses et les sociétés étrangères, qui bénéficient de ce qu'on appelle un statut fiscal cantonal. Cette inégalité de traitement n'est plus acceptée à l'étranger. Les chambres fédérales ont rapidement débattu de ce dossier, afin que l'entrée en force à l'échelle suisse puisse intervenir le 1^{er} janvier 2020, avec à la clé la sécurité juridique et de planification nécessaires aux entreprises et aux cantons, et la possibilité pour l'AVS de sortir des chiffres rouges pendant un certain temps.

Préserver les recettes fiscales et l'emploi

Les entreprises qui profitent d'un statut fiscal cantonal sont parmi les plus grandes du pays et parmi celles qui enregistrent les plus gros chiffres d'affaires. Elles payent à la Confédération, aux cantons et aux communes quelque 5,7 milliards de francs d'impôt sur le bénéfice. Ainsi, près de la moitié du produit de l'impôt sur le bénéfice de la Confédération est versé par des sociétés jouissant d'un statut fiscal cantonal, dont dépendent directement entre 135 000 et 175 000 emplois en Suisse. Ces sociétés génèrent aussi près de la moitié des dépenses privées de recherche et de développement. Le risque de les voir délocaliser leurs gains et leur siège à l'étranger est bien réel. Mettre en place un dispositif conforme aux exigences de la communauté internationale est vital pour la place économique suisse, pour l'emploi, pour les finances publiques et donc pour la prospérité du pays. La réforme est un élément qui contribuera à placer tous les États sur un pied d'égalité.

Supprimer les privilèges accordés aux multinationales

La RFFA ne vise pas une diminution des impôts. Elle entend abolir les privilèges fiscaux des multinationales. Celles-ci verront leurs charges augmenter, tandis que celles des PME seront allégées dans bien des cas. Très diversement touchés, les cantons se doivent d'encadrer l'application de la réforme en tenant compte de leur contexte. Leurs plans de mise en œuvre sont tous connus. Il ne saurait simplement s'agir d'abolir les régimes fiscaux inopportuns. Les cantons ont besoin d'outils de politique fiscale qui leur permettent de rester attractifs en comparaison internationale. S'ils n'ont à disposition que le taux d'imposition ordinaire des bénéfices, il leur sera difficile d'appliquer une législation calquée sur leurs besoins et de ne pas concéder de diminutions d'impôt supplémentaires ; la réforme serait alors très onéreuse. Pour être équilibrée et rentable, l'imposition doit mieux prendre en compte les trois échelons institutionnels dans leur ensemble. Par ailleurs, la réforme aura pour effet de stabiliser dans un premier temps la situation financière de l'AVS.

Relever la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct

Pour les cantons, il est important que le projet RFFA prévoie un relèvement à 21,2 % de la part des cantons à

l'impôt fédéral direct. Il est ainsi tenu compte du fait que la Confédération profite directement des efforts des cantons pour maintenir les entreprises en Suisse et préserver les bénéfiques. En baissant leurs taux, les cantons augmentent l'assiette fiscale de la Confédération et participent aux recettes en conservant la marge de manœuvre requise pour maintenir leur attractivité et tenir compte de manière appropriée des conséquences du projet RFFA sur leurs communes. Il en résulte une meilleure ventilation des charges d'ajustement entre les échelons institutionnels.

Améliorer les effets incitatifs

Il s'agit aussi d'adapter la péréquation financière dans le cadre du projet RFFA, afin que le potentiel de ressources des cantons reflète correctement la nouvelle donne en politique fiscale et permette d'éviter des déséquilibres. Les incitations à élargir l'assiette fiscale mobile sont meilleures pour les cantons. Ces ajustements techniques de la péréquation financière n'étaient pas contestés, ils sont le corollaire obligé de la suppression de leurs régimes fiscaux.

Autant de raisons pour les cantons d'accorder leur soutien à la RFFA, même si la mise en œuvre constituera, à court terme du moins, un véritable défi pour les cantons et les communes. À moyen et long termes, la réforme profitera à la Confédération, aux cantons, aux communes et, surtout, aux assurances sociales. C'est ce que montrent les expériences réalisées avec les réformes de la fiscalité des entreprises et les calculs dynamiques de la Confédération concernant l'évolution des recettes de l'État.

Le projet RFFA permet de préserver les recettes fiscales des entreprises et leurs emplois en Suisse, de renforcer l'AVS et de rééquilibrer les charges financières entre la Confédération, les cantons et les communes. Les cantons recommandent d'accepter le projet le 19 mai 2019.

Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent aussi le OUI au projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA)

Le dossier complet est disponible en téléchargement à l'adresse :

<https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/dokumentation/legislation/votations/staf.html>

L'Union des villes suisses soutient aussi le projet RFFA :

<https://staedteverband.ch/144/fr/les-villes-soutiennent-le-projet-fiscal?share=1>